

N° 2024-055

**POURSUITE DE LA POLITIQUE D'INCITATION A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE
ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

L'an deux mil vingt-quatre le cinq juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 28 mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL)

MM. BOCH Jean-Luc (qui donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHER Muriel, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse

MM. DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

pouvoir : 3

Depuis octobre 2023, la Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA) et les autres EPCI de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APT) participent à la stratégie départementale d'incitation financière pour la pratique du covoiturage au quotidien.

L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant – gagnant ».

Lors du Conseil communautaire du 15 juin 2023, il a été validé une expérimentation d'un an. Au vu des premiers résultats, il est proposé de poursuivre cette expérimentation sur l'année 2025, renouvelable pour une année supplémentaire dans la limite de 3 ans au total, permettant ainsi d'ancrer dans les mœurs la pratique du covoiturage.

Pour cela, la CoVA contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assure la gestion du dispositif. Une enveloppe de 20 000€ sera prévue en 2025 pour cette expérimentation, qui devrait être prise en charge à 50% par le Fonds Vert (plan national covoiturage) soit un reste à charge net pour la collectivité de 10 000€.

En parallèle, Monsieur Le Président rappelle que la CoVA ayant déléguée la compétence mobilité, elle a sollicité une délégation de compétence partielle auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ».

VU les faits exposés ci-avant,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 19
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19
- nombre de votes « contre » : 0

APPROUVE la mise en place d'une incitation financière à la pratique du covoiturage et donc la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, sous réserve de l'obtention du fonds vert.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'incitation au covoiturage, et notamment la passation d'une convention avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, ainsi que la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert.

FAIT ET DELIBERE LE 05 JUIN 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAINE